

Présidence :

Groupe "Les Verts"

.....



Groupe Socialiste

.....

.....

MUNICIPALITÉ

PREAVIS N° 34-2018

AU CONSEIL COMMUNAL

Groupe PLR

.....

.....

Demande de rétablissement d'un cautionnement solidaire de CHF 5 millions en faveur de la Société CACIB SA

Groupe "Fourmi Rouge"

.....

.....

Date proposée pour la séance de la Commission des finances :

**Le 27 août 2018 à 18h30
À l'Hôtel de Ville, Salle de Municipalité**

Groupe UDC

.....

20 août 2018

P R E A V I S No 34-2018

Demande de rétablissement d'un cautionnement solidaire de CHF 5 millions
en faveur de la Société CACIB SA

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| 1. Préambule | 2 |
| 2. Rappel du contexte | 2 |
| 2.1 Rappel du contexte du préavis N° 87-2015 | 3 |
| 3. CACIB SA – acteur essentiel et incontournable de la stratégie de promotion économique à Renens | 5 |
| 3.1 Bâtiment du Cacib - rappel des faits marquants..... | 5 |
| 3.2 Bâtiment du Closel - rappel des faits marquants | 6 |
| 4. Rétablissement d'un cautionnement communal en faveur de CACIB SA devenu nécessaire | 7 |
| 4.1 L'accélération des travaux d'aménagement et de mise en conformité | 7 |
| 4.2 Swissto12 SA – un exemple de réussite d'une promotion économique proactive..... | 8 |
| 4.3 L'acquisition de deux lots pour accueillir l'entreprise | 9 |
| 4.4 Besoin de financement de CACIB SA | 9 |
| 5. Incidences financières | 10 |
| 5.1 Quelques informations sur la structure financière de CACIB SA..... | 10 |
| 5.2 Cautionnement en faveur de CACIB SA..... | 10 |
| 5.3 Conséquences sur les investissements..... | 11 |
| 5.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement..... | 11 |
| 6. Conclusion de la Municipalité | 11 |

Renens, le 20 août 2018

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le but du présent préavis est de soumettre à l'approbation du Conseil communal la réintroduction d'un cautionnement solidaire de CHF 5 millions en faveur de CACIB SA, comme cela fut le cas entre 1984 et 2012.

L'évolution de certains dossiers de promotion économique et l'arrivée à Renens de projets novateurs au cours des derniers mois nécessitent un appui de la Ville à la société dont elle est actionnaire majoritaire à 60%.

La procédure d'urgence demandée est due à l'actualité économique à laquelle Renens doit pouvoir coller si des opportunités veulent être transformées en succès. La pause estivale a également rallongé la possibilité de traitement de ce dossier dans un délai adéquat.

Ce préavis s'inscrit dans la droite ligne du préavis N°87-2015 - *Renforcement de la promotion économique et du Pôle Design de Renens - Achat de la parcelle N° 782 d'une surface de 12'184 m² sise dans la zone du Closel - Octroi en faveur de CACIB SA d'une prolongation du contrat actuel de droit de superficie distinct et permanent inhérent au bâtiment du Closel - Octroi en faveur de CACIB SA d'un nouveau droit de superficie (servitude d'usage de places de parc) pour la partie sud de la route d'accès du Closel* qui a été déposé suite à l'achat du bâtiment des anciennes IRL. Il constitue le premier chapitre d'un autre préavis à venir qui définira le soutien à apporter à la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens, au site du Closel et à l'action de la promotion économique d'une façon plus générale.

2. Rappel du contexte

L'annonce à l'été 2012 de la fermeture des Imprimeries Réunies de Lausanne (IRL) a été un nouveau déclencheur pour une prise de conscience de la part de la Municipalité de la désindustrialisation qui touchait Renens de plein fouet. Cette situation s'inscrivait alors dans une continuité de réduction du secteur secondaire au cours des dernières décennies avec pour conséquence la perte de nombreux emplois.

La Municipalité a décidé d'adopter une attitude volontariste pour faire face à cette évolution constante du secteur industriel et aussi pour permettre à des projets économiques de naître de situations considérées comme critiques. Depuis deux législatures, la Municipalité inscrit dès lors la promotion économique ainsi que la création d'emplois et de valeur ajoutée dans son programme de législature. Cette vision commence à porter ses fruits.

2.1 Rappel du contexte du préavis N° 87-2015

Le préavis N° 87-2015 a été voté en décembre 2015 à l'unanimité du Conseil communal et a été amendé dans l'une de ses conclusions pour appuyer de manière plus forte encore la proposition de la Municipalité en matière de promotion économique.

Ce préavis comportait deux objets principaux mais étroitement liés, à savoir :

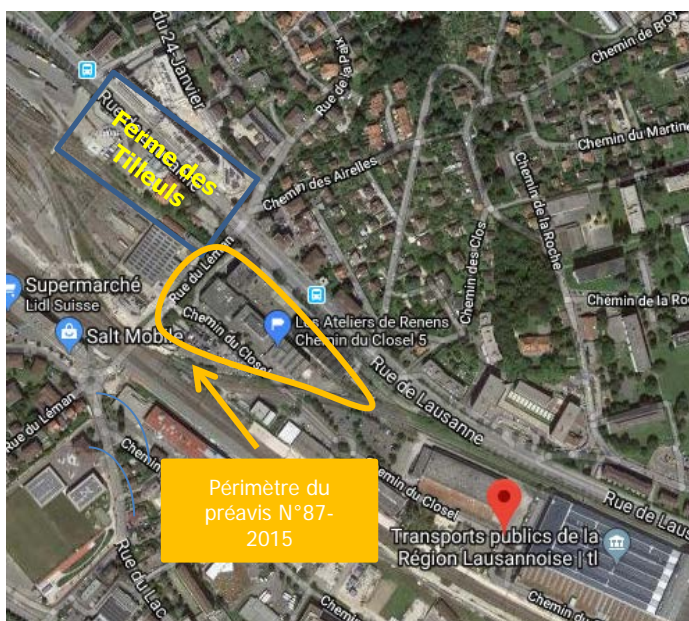
- Le renforcement de la promotion économique;
- L'achat de la parcelle N° 782 d'une surface de 12'184 m² sise dans la zone du Closel et l'octroi en faveur du Cacib SA d'un droit de superficie distinct et permanent de cette surface, suite à l'achat du bâtiment par la société.

A) Renforcement de la promotion économique

Les points importants décrits dans le préavis lié à cet objet sont résumés ci-dessous :

- L'historique et le constat de la situation économique de Renens et du site du Closel dans le cadre du Schéma Directeur Intercommunal de Malley (SDIM), ainsi que la décision de la Municipalité de conserver des activités du secteur secondaire à cet endroit;
- Un rappel de la volonté de la Municipalité de sauver les IRL et le dépôt du Préavis N° 25-2012 - *Arrière-caution de CHF 200'000.- en faveur du Canton - Dossier des IRL* qui permettait, avec l'aide du Canton, à l'équipe dirigeante de poursuivre l'activité des IRL avec une structure réduite sous une nouvelle identité, IRL +, en préservant 69 postes de travail sur 127;
- La mise en place d'un écosystème incluant l'ECAL, le CACIB, la Fondation Inartis, le projet UniverCité et bien entendu, la Fondation des Ateliers de Renens et les instances cantonales comme InnoVaud ou la promotion économique cantonale avec un explicatif des rôles de chaque partenaire (voir aussi le point 1.1.3 du présent préavis).
 - L'émergence d'un processus de valorisation des projets, allant des stades d'émergence jusqu'à la croissance, intitulé "Pôle Design";
 - Une information sur l'arrivée dans les murs du Closel du premier Master transdisciplinaire de la HES-So nommé InnoKick;
 - Une explication sur la nouvelle orientation de la Fondation des Ateliers de Renens qui se déplaçait de l'ECAL vers le site du Closel donnant ainsi son nom au complexe.
- Une information sur la fermeture définitive des IRL+ qui ont fait faillite après 3 ans d'activité;
- Une information sur le renforcement de la promotion économique avec la reprise d'un mandat par le secrétaire municipal en place et la mise au concours d'un poste pour trouver un nouveau secrétaire municipal. Idéalement, l'engagement budgétaire devait porter sur une période de 4 ans. C'est l'inscription de cette durée dans les conclusions du préavis qui a fait l'objet de l'amendement du Conseil.

B) Achat de la parcelle N° 782 d'une surface de 12'184 m² sise dans la zone du Closel et octroi en faveur du Cacib SA d'un droit de superficie distinct et permanent de cette surface



Il est résumé ci-dessous les points importants décrits dans le préavis lié à cet objet :

- Acquisition de la parcelle N° 782 d'une surface de 12'184 m² au chemin du Closel 5, qui inclut :
 - Un descriptif complet de la parcelle et de son appartenance aux CFF;
 - Une explication sur son coût d'acquisition au prix de CHF 531.-/m² et des modalités particulières conduisant à une acquisition en 2 étapes (d'abord la parcelle concernant le bâtiment des Ateliers et la route du Closel puis une vente à terme au 1^{er} mars 2018 de la partie qui hébergera le futur parking du complexe et qui ne pourra pas être libérée avant cette date).
- Aides cantonales :
 - Une demande d'appui au développement économique (PADE) et conformément à sa loi d'application (LADE) permettant au canton d'intervenir auprès des communes qui acquièrent des terrains en vue d'y maintenir des activités du secteur secondaire.

Suite à cette demande, la Ville de Renens a pu ainsi bénéficier en 2016, d'un prêt sans intérêt sur 25 ans correspondant au 50% du montant de la transaction d'achat.

- Octroi d'un droit de superficie par la Ville de Renens sur la parcelle N° 782, DDP N° 254 de 8'134 m² et nouveau droit de superficie (servitude d'usage de places de parc) sur la parcelle (sud) N° 782 de 2'478 m² octroyé à CACIB SA.

Le bâtiment des Ateliers de Renens est actuellement complet sur les 9'200 m² de surface à louer.

3. CACIB SA – acteur essentiel et incontournable de la stratégie de promotion économique à Renens

CACIB SA est inscrit au registre du commerce depuis 1982, son siège est à Renens. Son but est défini comme suit :

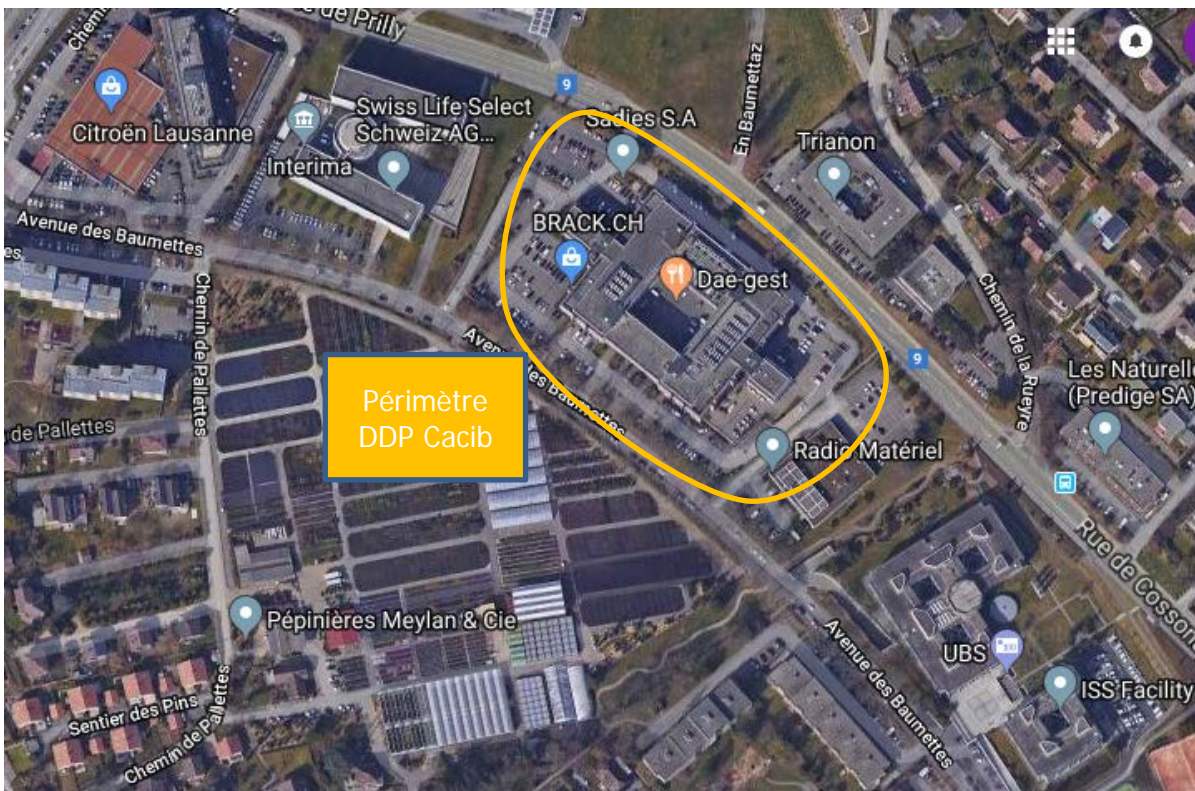
l'exécution de toutes opérations immobilières ayant pour objet des immeubles administratifs, commerciaux et / ou industriels sis dans l'Ouest lausannois, en particulier l'achat, la construction, la mise en valeur, la gérance et la vente desdits immeubles, terrains et sociétés immobilières, ainsi que leur gestion, leur administration et leur exploitation.

Le capital-actions est fixé à CHF 100'000.-, divisé en 100 actions nominatives de CHF 1'000.- chacune ordinaires et entièrement libérées. La Ville de Renens, actionnaire majoritaire détient 60% du capital-actions et la SICOL (Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest lausannois) détient le solde, soit 40%.

Le Conseil d'administration est composé de 3 représentants de la Commune de Renens et de 2 représentants de la SICOL.

Aujourd'hui, CACIB SA est propriétaire de surfaces commerciales sur le site portant le même nom (Centre artisanal, commercial et industriel des Baumettes), ainsi que du bâtiment au Closel, appelé "Les Ateliers de Renens".

3.1 Bâtiment du Cacib - rappel des faits marquants



Septembre 1981 - Préavis N° 78 - *Projet de Création d'un centre artisanal et commercial sur terrain communal au lieu-dit "Baumettes Dessous.*

Les décisions du Conseil communal portaient sur :

1. Création d'une Société anonyme avec la Société industrielle et commerciale (SIC) selon le projet de statuts du 6.02.1981
2. Souscription de 60 actions nominatives de Fr 1'000.- au capital de la Société
3. Constitution en faveur de la SA d'un droit de superficie cessible d'une durée de 70 ans
 - N° 314 de 4'590 m²
 - N° 315 de 3'614 m²
 - N° 332 de 11'805 m²

Janvier 1984 - Préavis N° 57 - *Cautionnement de la Commune de Renens en faveur de CACIB SA d'un montant de CHF 5.0 millions.*

Novembre 1984 à avril 1988 - Construction du CACIB "Centre artisanal et commercial constitué en propriété par étage PPE".

La première étape de construction débute en novembre 1984 et les premiers occupants sont accueillis en avril 1986.

Un an plus tard, la seconde étape est réalisée et les locaux tels que connus aujourd'hui sont terminés en avril 1988. La surface totale de CACIB SA représente quelques 22'000 m² de surfaces louées.

Mars 2012 - Libération du cautionnement communal en faveur de CACIB SA à raison de CHF 5.0 millions. Constatant que CACIB SA présente de solides garanties financières, l'institut financier, bénéficiant du cautionnement communal de CHF 5.0 millions en garantie d'une partie des prêts hypothécaires octroyés, a intégralement libéré la Ville de Renens de ses engagements.

Mai 1988 à ce jour - Activités courantes conformément aux buts de la Société, soit achats et ventes des lots, locations de locaux commerciaux et gérance.

A ce jour, le bâtiment du CACIB est constitué de 5 PPE (propriété par étage) et CACIB SA est copropriétaire dans chacune des PPE, à raison des millièmes suivants :

PPE A : 270/1000, PPE B : 159/1000, PPE C : 359,6/1000, PPE D : 178,9/1000, PPE E : 312,6/1000. Cela correspond à environ 25.6% des surfaces totales.

Enfin, rappelons également que les 5 PPE paient à la Ville de Renens un DDP annuel de CHF 159'862.50 prévu par acte notarié.

3.2 Bâtiment du Closel - rappel des faits marquants

L'acquisition du bâtiment du Closel en 2014 par CACIB SA marque un véritable tournant dans le développement de ses activités. En suivant l'approche et la stratégie de la Ville de Renens en matière de promotion économique, CACIB SA n'est pas seulement apparu comme étant un partenaire privilégié de la Ville dans son développement. Il a également démontré qu'il remplissait le rôle de bras armé de la promotion économique en matière immobilière. Si ce rôle a toujours été sous-entendu, c'est ces derniers mois qu'il est devenu essentiel.

CACIB SA a débuté les discussions pour acquérir le bâtiment des IRL à Swissprinters SA dès l'été 2012, à l'annonce de la fermeture du site de Renens. Les négociations ont été longues et complexes et CACIB SA est devenu propriétaire des murs en 2014, sur un DDP des CFF puis de la Commune début 2016.

Le préavis N° 87-2015 a permis à la Ville de Renens d'acquérir le terrain où est situé le bâtiment du Closel et de prolonger le DDP en faveur de CACIB SA. Le DDP a été fixé à CHF 30.- le m², soit une rente annuelle actuelle de CHF 244'020.-. Elle se montera à CHF 318'360.- une fois la vente à terme de la parcelle 782 de 2'478 m², se trouvant en face du bâtiment "Les Ateliers de Renens", finalisée avec les CFF. Ces revenus pérennes sont non négligeables pour la Ville.

Les locaux sont maintenant intégralement occupés depuis le début de l'année 2018. Les diverses entreprises - la plupart sont de jeunes pousses actives dans les secteurs technologiques - qui occupent aujourd'hui les locaux des Ateliers de Renens démontrent que la vision stratégique en terme de promotion économique voulue tant par la Municipalité que par le Conseil communal, déploie aujourd'hui ses effets. Ces derniers doivent également aux nombreux acteurs qui accompagnent cette démarche en bonne synergie et coordination.

L'écosystème que l'on retrouve sur le site du Closel n'aurait pas pu se mettre en place sans une politique de mise à disposition des locaux flexible de la part de CACIB SA. En effet, même si tous les occupants s'acquittent de loyers qui sont ceux du marché, certaines facilités ont pu être octroyées comme des durées de baux à loyer adaptées aux besoins d'occupants qui sont pour la plupart en phase de croissance, ainsi que des allègements du montant des garanties de loyer. Si cette manière de procéder entre pleinement dans la stratégie souhaitée, il n'en demeure pas moins qu'elle constitue un risque à prendre en considération dans la marche des affaires de CACIB SA.

L'enjeu futur sera de garder ces entreprises prometteuses; sans oublier que certaines s'agrandiront plus vite que d'autres et auront dès lors des besoins spécifiques afin d'assurer leur croissance. Actuellement en gestation, ces réflexions seront amenées dans le préavis ultérieur mentionné en préambule.

4. Rétablissement d'un cautionnement communal en faveur de CACIB SA devenu nécessaire

4.1 L'accélération des travaux d'aménagement et de mise en conformité

CACIB SA a donc pu acquérir l'immeuble au Closel en finançant celui-ci en partie par ses fonds propres disponibles et pour une grande part par l'emprunt. Cette opération a pu se réaliser sans cautionnement communal grâce à la solidité de ses fonds propres et des réserves latentes existantes sur ses actifs immobilisés.

En parallèle à cela, les architectes ont débuté les estimations concernant la mise en conformité du bâtiment. A l'époque, le business plan établi tenait compte que la nouvelle société IRL+, née de la disparition des IRL, allait exploiter la moitié des surfaces du lieu. Les travaux d'aménagement et de mise en conformité à réaliser de suite ne devaient concerner que les nouveaux occupants. Quant aux travaux de rénovation et de mise en conformité pour la partie occupée par les IRL+, ceux-ci pouvaient être échelonnés sur une période assez longue puisque les IRL+ s'étaient engagés en mars 2015 sur un bail de 10 ans. Il était donc possible de les financer par les flux de trésorerie à venir de CACIB SA.

La faillite des IRL+ en juillet 2015 a complètement changé la donne. Cela a en effet obligé CACIB SA à accélérer le processus de mise en conformité de l'entier du bâtiment et de réaliser des aménagements de locaux supplémentaires et non prévus dans les estimations initiales. Cela a eu pour effet :

- d'augmenter le montant des travaux à réaliser dans un délai plus court;
- d'entreprendre des travaux de séparation des surfaces sur la totalité du bâtiment au lieu de la moitié de celui-ci.

L'ensemble des points précités a donc conduit à une hausse des investissements à réaliser immédiatement. Sans compter les mauvaises surprises liées à la rénovation d'un bâtiment assez ancien et les normes imposées, notamment en matière incendie, qui sont encore en cours d'évaluation.

4.2 Swissto12 SA – un exemple de réussite d'une promotion économique proactive

Swissto12 SA est une spin-off de l'EPFL qui a été fondée en 2011 par le Dr Emile de Rijk. L'entreprise est actuellement hébergée au parc de l'innovation de l'EPFL. Son champ d'activité touche à l'aérospatial et aux transmissions. L'entreprise réalise des antennes et guides d'ondes par méthode additive, à savoir un processus d'impression 3D sur métal (vidéo de présentation sur <https://www.youtube.com/watch?v=Z9RuxNeLaPY>).

L'entreprise compte parmi ses clients des noms prestigieux comme Airbus ou Thales. Sa technologie unique et brevetée lui permet de proposer des solutions novatrices et beaucoup plus performantes que celles existantes actuellement en matière de transmission d'ondes.

Pour faire face à sa croissance, l'entreprise recherchait des locaux bien spécifiques. En 2017, elle a réalisé un chiffre d'affaires d'un peu plus de CHF 2 millions et occupait 15 personnes. Ses perspectives sont fulgurantes (le chiffre d'affaire 2018 va plus que doubler) et les contrats potentiels, en plus de ceux existants, laissent présager un chiffre d'affaire de CHF 92 millions à la fin 2022. L'entreprise devrait compter à ce moment-là 160 postes de travail.

Swissto12 va donc quitter les 400 m² qu'elle occupe à l'EPFL innovation Park et va prendre possession de plus de 1'000 m² au CACIB d'ici au 1^{er} octobre 2018. Cette arrivée, après celle de L.E.S.S. SA en 2017 à Longemalle, est un nouveau succès pour la politique économique de Renens qui accueille ainsi sur son territoire les deux entreprises industrielles vaudoises au plus fort potentiel de croissance.

L'arrivée de Swissto12 à Renens n'est pas le fruit du hasard. L'entreprise a bénéficié d'un accompagnement de la part de la promotion économique et CACIB SA a su trouver les bonnes solutions immobilières pour lui offrir des conditions d'hébergement adéquates.

4.3 L'acquisition de deux lots pour accueillir l'entreprise

CACIB SA a signé **début juillet** une vente à terme sur deux surfaces adjacentes qui étaient à vendre au rez-de-chaussée du bâtiment des Baumettes, à savoir une surface artisanale occupée par la cellule décoration de la Vaudoise assurances et une surface exploitée par l'entreprise Heliocopie qui souhaite restreindre ses activités. Les locaux étant contigus et au même niveau, il était alors envisageable de les réunir pour offrir une surface suffisante à Swissto12. Après plusieurs visites et diverses discussions, Swissto12 a validé cette option ainsi que les conditions d'occupation.

La vente à terme signée début juillet comportait une condition mentionnant qu'un bail devait être signé avec l'entreprise Swissto12 d'ici à la fin juillet 2018. Un bail de 5 ans, renouvelable, a bien été signé et les locaux seront donc mis à disposition de l'entreprise au 1^{er} octobre 2018. Les lots devront donc être acquis et payés par CACIB SA d'ici au 30 septembre 2018. Par ailleurs, un prêt de CHF 350'000.- pour la réalisation de travaux d'aménagements nécessaires à l'exploitation sera également octroyé à Swissto12. Il sera intégralement remboursé sur la durée du bail.

4.4 Besoin de financement de CACIB SA

Les différentes acquisitions mentionnées ci-dessus et les travaux d'aménagements mobilisent de façon importante les ressources financières du CACIB SA et une levée de fonds est à nouveau nécessaire pour stabiliser l'ensemble des opérations.

Une augmentation du capital a d'abord été envisagée, mais cette solution n'a pas été retenue. En effet, les deux actionnaires auraient dû amener des fonds dans les mêmes proportions pour garder une parité identique, ce qui n'était pas envisagé par l'actionnaire minoritaire. Par conséquent, la Ville de Renens aurait dû indemniser l'actionnaire minoritaire sur son droit préférentiel de souscription, ce qui aurait été trop onéreux au vu de la valeur intrinsèque de l'action. La procédure aurait en outre été beaucoup trop longue.

CACIB SA s'est dès lors tourné vers ses deux partenaires bancaires historiques. Ceux-ci sont entrés en matière à condition que CACIB SA fournisse au minimum 35% de fonds propres ou que la Ville de Renens réactive son cautionnement historique de CHF 5.0 millions en faveur de la société pour garantir une partie des dettes détenues auprès des différents partenaires financiers.

Comme expliqué dans les chapitres précédents, CACIB SA a dû réagir vite et mettre beaucoup de moyens afin de pouvoir réaliser les travaux nécessaires à l'utilisation du Closel et pour acquérir des nouveaux locaux aux Baumettes.

Au-delà d'une garantie financière, il s'agirait d'un signal de soutien clair et fort donné par la Ville de Renens aux activités de CACIB SA qui permettrait de rassurer les partenaires financiers.

Il est important de rappeler que la temporalité et la conjonction de tous les éléments précités, dans un délai très court, en période estivale, nécessitent une action rapide dans le cadre d'une procédure d'urgence.

5. Incidences financières

5.1 Quelques informations sur la structure financière de CACIB SA

| Bilan analytique au 31.12.2017 | | | |
|--|---------------|---|--------------|
| Fonds de roulement CHF 0.1 million | 0.4% | | |
| Actifs immobilisés CHF 23.3 millions | 99.60% | Capitaux étrangers à long terme CHF 18.6 millions | 79.5% |
| | | Fonds propres CHF 4.8 millions | 20.5% |

Les comptes arrêtés au 31.12.2017 montrent que les actifs sont financés à raison de 79.5% par des emprunts à long terme et à raison de 20.5% par les fonds propres. Les actifs immobilisés composés de biens immobiliers sont grevés par des cédules hypothécaires en 1^{er} et parité de rang pour CHF 45.3 millions et par une cédule hypothécaire en 2^{ème} rang pour CHF 5.5 millions. Selon le rapport d'audit 2017, la valeur économique des biens immobilisés est supérieure à sa valeur comptable.

5.2 Cautionnement en faveur de CACIB SA

Conformément à l'article 143, chiffre 5 de la loi sur les communes, l'autorisation d'accorder un cautionnement est de la compétence du Conseil communal. Celui-ci a adopté dans le cadre du préavis N° 4-2016 - *Fixation de plafonds en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garanties pour la législature 2016-2021*, le plafond pour cautionnements et autres formes de garanties à hauteur de CHF 50.0 millions. Le Conseil communal doit cependant se prononcer sur chaque nouveau cautionnement.

A fin 2017, les engagements hors bilan sous forme de cautionnement et autres formes de garanties se montent à CHF 33.6 millions.

La Municipalité sollicite le Conseil communal pour accorder un cautionnement en faveur de CACIB SA d'un montant de CHF 5.0 millions.

Ainsi, les engagements hors bilan sous forme de cautionnement et autres formes de garanties se monteront après cette opération à CHF 38.6 millions. Le plafond pour cautionnement et autres garanties accepté par le Conseil communal en 2016 n'est donc pas atteint.

5.3 Conséquences sur les investissements

Le présent préavis n'a pas de conséquences sur les investissements. En cas d'activation de la caution, la Ville de Renens devra reprendre une partie des dettes de CACIB SA pour un montant de CHF 5.0 millions au maximum.

5.4 Conséquences sur le budget de fonctionnement

Le présent préavis n'a pas de conséquences directes sur le budget de fonctionnement.

6. Conclusion de la Municipalité

CACIB SA est une épopée qui a débuté il y a 46 ans. Depuis le début, le but du projet était de permettre à des entreprises industrielles et artisanales de disposer de locaux à Renens afin de favoriser l'emploi et les rentrées fiscales.

46 ans plus tard, les buts et les objectifs de CACIB SA sont restés les mêmes tout en ayant su, sous l'impulsion de différents acteurs et initiatives, s'adapter aux besoins des entreprises et start-up actuelles.

L'annonce de la fin des IRL en 2012 a été un facteur de prise de conscience du rôle que pouvait jouer CACIB SA comme acteur du volet immobilier de la politique économique de la Ville de Renens. En confiant la mise en valeur des surfaces du Closel à la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens et en donnant ce nom à son bâtiment, CACIB SA a démontré son engagement à accompagner Renens dans l'accomplissement de ses objectifs économiques.

L'implication déterminante de CACIB SA dans la concrétisation de la venue de Swissto12 à Renens est également un bon exemple du rôle essentiel que joue désormais CACIB SA au niveau de la promotion économique.

Par sa vision, la Ville de Renens a conduit CACIB SA à prendre certains risques pour héberger des jeunes entreprises dont la solvabilité n'est pas acquise ou à utiliser une grande partie de ses liquidités à un moment délicat pour concrétiser le dossier Swissto12. C'est donc naturellement que, comme actionnaire majoritaire, la Ville de Renens doit prendre ses responsabilités et donner à CACIB une caution de CHF 5 millions, garante d'une partie des financements bancaires indispensables.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes:

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 34-2018 de la Municipalité du 20 août 2018,

Où le rapport de la Commission des finances,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à cautionner des emprunts à hauteur de CHF 5 millions en faveur de la société CACIB SA.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic:



Jean-François Clément



Le Secrétaire municipal:



Michel Veyre

Membre de la Municipalité concerné : M. Jean-François Clément, Syndic